



FORMATION Travaux en présence d'amiante

Clientèle visée

Toutes les personnes impliquées dans la supervision ou la réalisation de travaux en présence d'amiante.

Il peut s'agir de la direction, des superviseurs, des travailleurs ainsi que des membres du comité de santé et de sécurité.

Cette session de formation s'adresse au personnel affecté à l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante (MCA) à risque faible jusqu'à risque élevé.

Méthode pédagogique

Un exposé magistral assisté de diapositives.

Durée

Une séance de formation théorique de 8 heures.

Nombre de participants

Un maximum de 12 participants.

Évaluation des apprentissages

Chaque participant doit réussir un questionnaire d'évaluation à la fin du cours.

Objectifs

- Comprendre les risques associés aux travaux avec des MCA;
- Appliquer les méthodes de prévention propres aux travaux avec des MCA.

Contenu de la formation

Le contenu de cette formation répond aux exigences de l'article 3.23.7 du *Code de sécurité pour les travaux de construction*, S-2.1, r.4.

- Les notions générales sur l'amiante;
- Les effets de l'amiante sur la santé;
- La réglementation applicable;
- Les procédures sécuritaires à suivre pour les travaux à risque faible, modéré, élevé allégé et élevé;
- Les tâches à effectuer ainsi que les équipements ou outils utilisés;
- Les moyens et équipements de protection individuels et collectifs;
- Les méthodes de prévention et de contrôle.